



DEMANDE DE PRIX (RFQ)

Réalisation d'un Portail pour le projet SDG CAMPS

UNDP Tunisie	DATE : 24/07/2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ/2020/36

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la Réalisation d'un Portail pour le projet SDG CAMPS, tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de peuvent être envoyées par email à l'adresse suivante : procurement.tn@undp.org ou déposées au bureau du PNUD à Tunis jusqu'au jeudi 6 aout 2020 à 16h30 à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement
A l'attention de : M. le Représentant Résident et en mentionnant la référence du dossier
« UNDP/RFQ/2020/36 – Réalisation d'un Portail pour le projet SDG CAMPS »

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] (Veuillez lier ceci au barème de prix)	N/A
Le dédouanement ¹ , si nécessaire, sera à la charge :	Du fournisseur/de l'offrant
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Les locaux du fournisseur
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	N/A
Distribution des documents de transport (en cas d'utilisation d'un transitaire)	N/A
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	45 jours ouvrables à compter de l'émission du bon de commande (BC) et la signature du contrat
Calendrier de livraison	Requis
Exigences en matière de conditionnement	N/A
Mode de transport	AERIEN TERRESTRE
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ³	Dinar Tunisien pour les fournisseurs locaux
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ⁴	Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Services après-vente requis	N/A
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Fermeture des bureaux, le 6 aout 2020 à 16H30
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	Français

¹ Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

² Dépend des INCOTERMS. La suggestion visant à utiliser un service de messagerie privilégié par le PNUD n'est motivée que par la connaissance des procédures et des exigences en matière de documents qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement.

³ Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

⁴ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

Documents à fournir ⁵	<ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; - Présentation de l'entreprise - Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; - Les CVs détaillés de l'équipe intervenante selon les profils requis dans les termes de références ; - Planning de réalisation - Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU 										
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 90 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.										
Offres de prix partielles	Interdites										
Conditions de paiement ⁶	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Livrables</th> <th style="width: 20%;">Nombre de jour de travail effectif</th> <th style="width: 40%;">Pourcentage de paiement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La réception des documents : la documentation du code et le manuel d'utilisation</td> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">45 jours</td> <td style="text-align: center;">60% à l'approbation du livrable</td> </tr> <tr> <td>La réception du portail</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le référencement et l'hébergement.</td> <td style="text-align: center;">40% à l'approbation du livrable</td> </tr> </tbody> </table>	Livrables	Nombre de jour de travail effectif	Pourcentage de paiement	La réception des documents : la documentation du code et le manuel d'utilisation	45 jours	60% à l'approbation du livrable	La réception du portail		Le référencement et l'hébergement.	40% à l'approbation du livrable
Livrables	Nombre de jour de travail effectif	Pourcentage de paiement									
La réception des documents : la documentation du code et le manuel d'utilisation	45 jours	60% à l'approbation du livrable									
La réception du portail											
Le référencement et l'hébergement.		40% à l'approbation du livrable									
Indemnité forfaitaire	Pourcentage du prix du contrat par jour de retard est de 0.5% jusqu'à un plafond de 5% du montant du marché majoré par les avenants. Le nombre de jours maximum tolérable étant de 10 jours										
Critères d'évaluation	Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ⁷ Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat										

⁵ Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

⁶ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

⁷ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Le PNUD attribuera un contrat à :	Un seul fournisseur
Type de contrat devant être signé	Bon de commande Contrat de Services
Conditions particulières du contrat	Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de 20 jours
Conditions de versement du paiement	Inspection satisfaisante Une caution bancaire de garantie ayant une valeur de 10% du montant du marché est exigée à la signature du contrat et sera restituée 6 mois après la réception provisoire.
Annexes de la présente RFQ ⁸	Spécifications des biens requis (annexe 1) Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁹	Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services

⁸ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁹ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR LA RÉALISATION D'UN PORTAIL POUR LE PROJET "SDG CAMPS"

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

SDG CAMPS est un projet qui vise les jeunes. Il cherche la réalisation des objectifs de développement durable à travers l'encadrement et le suivi des projets : communautaires, entrepreneuriales et législatives pensés par des jeunes partout en Tunisie.

Le projet SDG CAMPS se propose avec l'appui du PNUD de créer un Portail dédié aux événements de SDG CAMPS afin de multiplier les supports de communication accessibles permettant l'utilisation des informations fiables et mises à jour sur les réalisations en matière de développement durable y afférents.

OBJECTIF

Promouvoir le concept de SDG CAMPS : ses conditions, son déroulement, ses objectifs.

Permettre aux jeunes et organisations désirants participer et rejoindre le projet SDG CAMPS.

Permettre aux preneurs de décision, aux investisseurs de consulter, voir et/ou rejoindre les idées proposées par les jeunes.

Offrir la possibilité de mettre à disposition de différents publics un contenu attractif (textes, images, sons, vidéos, animations...) permettant une grande couverture des réalisations au niveau des objectifs suivants :

- objectif 1 : pas de pauvreté
- objectif 2 : faim « zéro »
- objectif 3 : bonne santé et bien-être
- objectif 4 : éducation de qualité
- objectif 5 : égalité entre les sexes
- objectif 6 : eau propre et assainissement
- objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable
- objectif 8 : travail décent et croissance économique
- objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure
- objectif 10 : inégalités réduites
- objectif 11 : villes et communautés durables
- objectif 12 : consommation et production durables
- objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- objectif 14 : vie aquatique
- objectif 15 : vie terrestre
- objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces

- objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

A QUI S'ADRESSE LE PORTAIL – PUBLIC CIBLE

- Départements ministériels et organismes publics,
- Experts et spécialistes de renommée internationale.
- Les jeunes qui cherchent à participer à l'organisation des SDG CAMPS
- Les organisations qui cherchent à organiser des SDG CAMPS
- Les jeunes porteurs des projets sociaux.
- Des agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des universités et laboratoires de recherche,...

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un portail dynamique, en 3 langues (Arabe, français et anglais), fonctionnel et mis en ligne.
- Les informations sur le projet SDG CAMPS sont intégrées et mises à jour régulièrement dans le portail.
- Une plateforme permettant la diffusion des informations régulières et disponible sur le portail.
- Un accès depuis le portail vers un espace privé dédiée aux porteurs de projets.

LIVRABLES

- Le portail mis en ligne avec des informations validées (photo, textes, graphiques etc.) par un comité de suivi.
- Un album photo intégré au portail.
- Formation de Trois membres du staff technique sur la gestion et à la mise à jour du portail.

MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

La méthodologie pour la mise en place du portail ODD se déroule selon les trois phases suivantes :

- La phase préparatoire avec le comité de suivi ;
- La phase de mise en place (conception et développement) de la charte graphique et du portail ;
- La phase d'entretien et de mise à jour qui se fait avec le prestataire et les administrateurs du portail.

Phase préparatoire

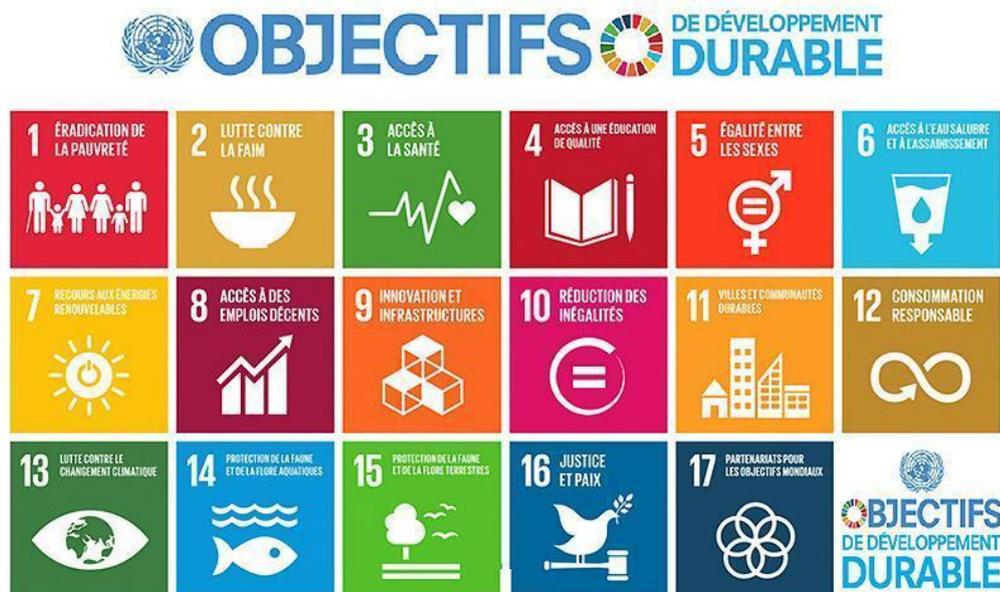
Cette phase est dédiée à la collecte des données et informations disponibles et leur mise en forme pour être intégrées dans le portail.

Phase de développement

Création du graphique du portail :

Le comité chargé du portail laisse à l'appréciation des soumissionnaires le choix de la ligne graphique et de l'ergonomie, toutefois certaines exigences doivent être prises en compte dans l'inspiration des graphistes et ergonomes :

- Le portail doit être à la fois léger, bien ergonomique et réactif ;
- L'habillage graphique doit tenir compte des 17 icônes reliés à chaque objectif du développement durable et de la charte graphique du SDG CAMPS



- La charte graphique devra être dynamique et permet l'intégration de plusieurs gabarits de disposition et de présentation. Le prestataire doit présenter deux projets de charte pour le portail. Le comité de suivi du projet valide le choix de la charte graphique.
- Les différents services et fonctions proposés sur le portail (recherche rapide, abonnement à la lettre d'information, plan du portail, fonction d'impression) à prendre en compte ;
- Accessibles aux internautes depuis toutes les pages ;
- La liste des différentes rubriques doit également s'afficher sur toutes les pages avec pour principe que le passage de la souris sur les titres des rubriques affiche un menu déroulant permettant de découvrir les sous-rubriques ;
- Le logo du SDG CAMPS doit être présent sur toutes les pages.
- L'adaptation de l'architecture du portail avec tous les supports de navigation (Responsive Web design)
- Fil d'Ariane : le chemin de navigation doit être présent sur chaque page du portail
- Fils d'infos RSS : Transmettre les nouveautés, nouvelles publications, nouvelles mises à jour à ses abonnés et de manière automatique sur la base des actualités saisies.
- Outils de réseautage et de Bookmarking : l'intégration des nouveaux outils communautaires web 2.0 permettra de donner une dimension participative en permettant par exemple de partager une page donnée sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.).
- Fonctionnalités communes : des fonctions impression des pages / envoyer à un ami / augmenter et diminuer les tailles des polices de caractères : ces différentes fonctionnalités doivent être disponibles et bien visibles sur chaque page.

- Plan du portail : la solution devra permettre de produire un « plan du portail » de manière dynamique et actualisée en fonction des évolutions du contenu.
- Archivage : la solution devra permettre l'archivage du contenu ainsi que la consultation et la recherche dans ces archives.
- Optimisation : les pages devront être conçues pour être utilisables dans des conditions normales d'utilisation d'Internet en optimisant la vitesse d'accès. Le développement devra être optimisé pour un temps de réponse rapide. Le paramétrage, de la mise en place du portail, tiendra compte des techniques déployées pour l'optimisation du code et accélération des pages (gestion de cache, génération des pages statiques...).

Développement du portail

Au cours de cette phase le prestataire, devra mettre en œuvre les principaux axes de développement du portail en prenant en compte les ressources matérielles et logicielles disponibles et, en utilisant la technologie la plus adaptée.

Il devra réaliser les actions suivantes :

- L'insertion du logo ;
- La définition des couleurs, et le choix des caractères et polices du portail ;
- L'insertion de graphiques et de textes selon le plan du portail (voir Annexe1 et Annexe2) ;

Cette étape devra recevoir l'aval du comité de suivi pour la poursuite du processus en ce qui concerne le développement du portail proprement dit.

A l'issue de la phase de développement, le prestataire assurera l'installation définitive du portail chez l'hébergeur après accord du comité. Il s'assurera que la recette du portail est conforme aux standards et procédures validés ainsi que les structures opérationnelles de gestion.

Entre autres conditions, les outils et les technologies utilisés pour la création et le fonctionnement optimal du portail reposent, essentiellement, sur les éléments suivants :

- Menus intuitifs « One Click » pour faciliter la navigation ;
- Développement de techniques permettant d'optimiser l'interactivité avec liens entre la page d'accueil, les différentes pages et les pages entre elles ;
- Système permettant un chargement d'informations en format très léger ;
- Développement graphique animé, etc.

Il est à noter que la page d'accueil doit faire l'objet d'une présentation attractive et particulièrement soignée avec le logo. Ladite page devra disposer d'un espace dynamique qui affichera les actualités, une vidéo de promotion, la carte des projets etc, etc. Cette page inclura, comme dans chaque page du portail, des possibilités d'accès direct aux pages suivantes et précédentes.

Le contenu du portail devrait être en conformité avec les normes, standards et les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et notamment la norme W3C/WAI et sa traduction pratique entre autres les 92 critères d'Accessibilités-Web élaborés par l'association Française Braille Net.

Le prestataire doit prévoir la mise en ligne du portail qui doit être en trois langues (Arabe, Français, Anglais).

Le prestataire s'engage de développer les services suivants :

Partie publique

- **Moteur de recherche avancé** : le portail doit disposer d'un moteur de recherche interne qui permet d'effectuer une recherche contextuelle dans l'ensemble du contenu (pages web, titres des rubriques et des thèmes, documents électroniques, publications, tableaux statistiques...). Ce moteur devra être visible sur toutes les pages. Un outil (en BackOffice) permettant le classement et l'indexation des fichiers binaires est nécessaire. Les résultats de recherche s'affichent dans la même page avec le nombre des résultats disponibles au début de la page. Il est demandé de mettre en évidence l'utilisation des locutions de conjonction pour faire une combinaison des éléments à chercher.
- **News et Actualités** : un module assurant la gestion des actualités et des nouvelles mises à jour au niveau du portail. Ce module est dédié aux Actualités et Évènements
- Enrichir le portail avec des photos, des vidéos, des cartes, ...
- **Navigation assistée** : manuel ou guide de navigation tout au long du portail. Il est demandé aussi d'ajouter une icône d'aide qui doit être toujours présente et pourra être accessible à travers toutes les pages.
- **Foire aux questions** : Un espace pour envoyer des questions ou des demandes d'informations par le biais d'un formulaire qui sera rempli par l'utilisateur et envoyé par email au webmaster.
- **Événements** : annoncer une conférence, une convention, un congrès, un colloque, un symposium, ...
- Un « chatbot » relié au Dashboard d'administration.
- **Réseaux sociaux** : il sera tout à fait important de prévoir la mise en place de différents comptes de réseaux sociaux et d'ajouter les icônes permettant leur partage.
- **Partenariat et participation**: prévoir un espace qui permet aux potentiels partenaires/participant de savoir nous rejoindre. Addition de l'accès et fonctionnalités des Mentors. (Mentor Roaster, Mentor-Mentee matching module, accès et capacité de répondre à la foire aux questions).

Partie privée

- **Authentification** : L'utilisateur ne peut accéder à la plateforme qu'avec un login et mot de passe.
- Gestion du back office : Le portail doit
 - **Statistiques de visites** : Le prestataire devra fournir une solution d'accès en ligne aux statistiques de visite du portail. Celle-ci fournira le nombre d'accès visiteurs, les mots clés tapés par les internautes, les pages visitées, la provenance géographique des internautes ...
 - **Référencement** : Le prestataire devra prévoir l'aspect référencement naturel optimisé pour les moteurs de recherche les plus courants. Un outil flexible et paramétrable permettra la bonne administration du référencement du site est nécessaire.
 - **Outils de base de données** : le prestataire doit fournir des outils qui assurent la gestion des bases de données (gestion backup, exportation, importation, dump ...)
 - **Sauvegarde** : le prestataire doit fournir des outils dans le backoffice qui assurent les tâches de sauvegarde et restauration du portail
 - **Administration** : l'administration du site se fait par un membre de l'équipe de SDG CAMPSI.

Phase d'entretien et de mise à jour

Au terme de l'élaboration et la mise en ligne du portail, le prestataire aura à assurer la formation de trois membres du staff en vue de la gestion et de la mise à jour du portail pour une durée de 5 jours. L'objectif de cette formation est que ces personnes deviennent autonomes pour la mise à jour du futur portail.

Cette formation prendra en compte l'utilisation de l'outil, l'écriture et l'accessibilité dans le but de permettre l'administration du portail des points de vue technique et éditorial. Au bout de la formation, les personnes formées seront à même de mettre à jour le contenu du site.

PRÉCONISATION TECHNIQUE

- Portail entièrement « responsive »
- Outils de développement : le prestataire devra utiliser les meilleures technologies qui ont leurs preuves aussi bien au niveau de développement qu'au niveau de sécurité des pages web. Le code source doit être bien documenté. Une approche de conception dynamique est souhaitable pour le développement des interfaces des données statistiques.
- Compatibilité des navigateurs : la compatibilité avec les navigateurs les plus courants devra être rigoureusement contrôlée : Internet Explorer, Firefox, Safari, Chrome, Opéra, et accessible via PC, mobile et tablette ...
- **Configuration du serveur** : Le portail doit être fonctionnel sous un environnement Linux (appel au lien Web en respectant la casse) de même sur un environnement d'hébergement Windows. Le prestataire fournira une documentation technique qui concerne les bonnes pratiques de paramétrage d'hébergement (Configurations nécessaires et optimales pour une infrastructure qui supporte Node.js ...).

COMITÉ DE SUIVI

Un comité de suivi sera désigné par le MDICI pour suivre l'évolution de la réalisation du projet, il aura les tâches suivantes :

- Valider les livrables et choisir parmi les solutions présentées,
- Veiller à la bonne exécution des prestations,
- Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux écarts qui pourraient être constatés dans les délais d'exécution,
- Émettre des recommandations afin d'assurer la bonne fin d'exécution des prestations.

Ce comité sera constitué de membres du projet SDG CAMPS

Les procès-verbaux sanctionnant la fin de chaque étape seront établis par le soumissionnaire et communiqués au comité de suivi pour signature.

FORMATION ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Mise à part les tâches d'installation, le prestataire est tenu d'assurer une prestation de formation permettant le transfert de compétences aux équipes suivantes :

- L'équipe du suivi du projet (soit 5 personnes) ;
- L'équipe éditoriale (rédacteurs/éditeurs, soit 5 personnes) ;
- L'équipe des administrateurs ?? du back office du portail (soit 4 personnes).

Suite à cette formation, les équipes internes devront être capables d'assurer la maîtrise de tous les aspects fonctionnels et techniques des outils mis en place (administration, paramétrage, utilisation, mise à jour, intégration des extensions, sécurité, etc...).

Le prestataire est tenu de présenter un plan détaillé des formations préconisées dans le document de la méthodologie.

DÉLAI ET PLANNING DE RÉALISATION

Les prestations, objet de la présente consultation, doivent être assurées impérativement dans un délai n'excédant pas quarante-cinq (45) jours à partir de la date de notification excluant les délais d'approbation de l'administration pour les phases de conception, de développement et des tests.

Le planning de réalisation doit faire ressortir clairement les détails pour la réalisation des étapes suivantes :

- Développement du portail et conception générale de l'architecture ;
- Conception des chartes graphiques ;
- Développement du portail dans trois versions linguistiques en l'occurrence arabe, française et anglaise ;
- Configuration et paramétrage du module d'administration ;
- Production de la documentation ;
- Formation et transfert de compétences
- Assistance à l'hébergement ;
- Assistance à la mise en œuvre du portail et tests post-hébergement ;
- Référencement du portail auprès des moteurs de recherches et des annuaires les plus connus ;

RECEPTION

a- Réception provisoire

La réception provisoire est tributaire de :

- L'achèvement dans les délais convenus contractuellement
- La validation des livrables (documents, programmes, ...) par le comité de suivi, dans un délai ne dépassant pas sept (7) jours à partir de la réception desdits livrables ;
- L'acquittement par le titulaire du marché de toutes ses obligations telles que stipulées dans le contrat afférent à ce marché.

Une réception se fera à la fin de chacune des étapes suivantes :

- La réception des documents : comme décrit ci-dessus
- La réception du portail : elle est tributaire de :
 - La démonstration du portail ou du prototype (suivant les étapes d'exécution du marché)
 - La levée de toutes les réserves qui pourraient survenir au cours de la démonstration dans un délai de Sept (7) jours, passé ce délai le PNUD peut suspendre la prestation,
 - L'essai du bon fonctionnement et tests de conformité dans un environnement réel,
 - La livraison des codes sources et exécutables,
 - La formation des personnes qui auront la charge de la maintenance du portail

- Le référencement et l'hébergement.

Chaque réception doit être sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties contractantes.

b- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après :

- Toutes les réceptions provisoires ;
- La correction de toutes les anomalies détectées lors de la réception provisoire et l'expiration de la période de garantie qui est de 3 mois,
- L'acquittement du titulaire du marché de toutes ses obligations envers la PNUD.

Cette réception est sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties contractantes.

GARANTIE

La garantie s'applique aux vices cachés et aux dysfonctionnements inhérents intrinsèquement au portail, dans des conditions normales d'utilisation, sur une plate-forme technique appropriée et par du personnel dûment formé aux différentes fonctionnalités. La période de garantie est fixée à 3 mois à partir de la date de livraison.

CONFIDENTIALITÉ

Le titulaire du marché doit être tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise des documents à des tiers sans l'accord écrit préalable du PNUD.

HÉBERGEMENT

Le soumissionnaire doit assister le PNUD pour l'hébergement du site, il est tenu de préciser les modalités de cette assistance. L'équipe des administrateurs du PNUD doit obligatoirement participer à l'hébergement du portail.

GESTION DU PORTAIL

L'administration du contenu : fournir une interface d'administration, à travers laquelle il doit être possible d'ajouter, modifier ou supprimer toute donnée ou objet figurant dans le portail. La mise à jour doit être instantanée. Certains éléments et objets de la plateforme sont structurels et ne doivent pas être supprimables, modifiables.

L'administration des utilisateurs : fournir un module de gestion des profils des utilisateurs (rédacteur, relecteur/valideur, webmaster) et des habilitations d'accès aux différentes fonctions de mise à jour du site.

DOCUMENTATION

Le titulaire du marché doit livrer au PNUD la documentation suivante en langue française sur papier et support magnétique :

- Méthodologie de travail et calendrier des activités qui doivent être approuvés par le comité de suivi,
- Manuel de l'utilisateur,
- Manuel d'administration,
- Documentation du modèle de la base de données,

RÉFÉRENCIEMENT

Le soumissionnaire doit détailler sa démarche de référencement du portail à développer auprès des annuaires et des moteurs de recherche.

ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE

Le soumissionnaire est tenu d'assurer l'assistance de l'équipe qui sera responsable de l'exploitation du portail et de résoudre les problèmes, qui pourraient surgir dans la phase d'hébergement du site.

PRÉSENTATION ET DÉMONSTRATION

Le soumissionnaire doit prévoir une séance de présentation durant laquelle il veillera à mettre en évidence les termes de sa soumission.

Le soumissionnaire est tenu de préciser dans son offre qu'il accepte de réaliser les démonstrations nécessaires demandées par le PNUD.

CRITÈRES DE CHOIX

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse du soumissionnaire
Historique de la boîte	Nombre de plateformes similaires développés	Minimum 5 plateformes similaires développées dont: <ul style="list-style-type: none">- Une avec une ONG/OSC- Minimum 2 expériences internationales	OUI	
	Innovation et obtention du label Start-up	La boîte a reçu le label Start-Up	NON	
	Chef de projet	Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ayant au moins 3 ans d'expérience	OUI	

Équipe intervenante et profils		dans le domaine de conduite de projet de développement de portail. Fournir un CV qui justifie le profil demandé		
	UX/UI designer	Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent Ayant au moins 2 ans d'expérience similaire Fournir un CV qui justifie le profil demandé.	OUI	
	Développeur Senior	Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent Ayant au moins 3 ans d'expérience similaire Fournir un CV qui justifie le profil demandé.	OUI	
	Développeur junior	Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent Ayant au moins 1 an d'expérience similaire Fournir un CV qui justifie le profil demandé.	OUI	
Outils et technologies de développement du site	Outils de création des pages web	Support de la langue arabe	OUI	
		Edition du code source HTML	OUI	
		Fonction auto-complétion des balises HTML	OUI	
		Gabarits disponibles	OUI	
		Edition des menus	OUI	
		Edition des tableaux	OUI	
		Edition des formulaires	OUI	
		Correcteur intégré	NON	
		Aide en ligne	OUI	
		Importation des fichiers txt...	OUI	
		Vérification des liens	OUI	
		Navigabilité de liens	OUI	
		Gestion des feuilles de style	OUI	
		Grille de mise en page	OUI	
	Gestion de contenu dynamique	Serveur http Apache	OUI	
		Système gestion base de données non relationnel (Mongo DB, FireBase) à préciser	OUI	
		Langages dynamiques (JavaScript, TypeScript, React) à préciser	OUI	
		Administration du contenu : fournir une interface d'administration, permettant d'ajouter, de modifier ou de supprimer toute donnée ou objet du portail. La mise à jour doit être instantanée.	OUI	
		Administration des utilisateurs : fournir un module permettant la gestion des profils des utilisateurs (rédacteur, relecteur/valideur et webmaster) et des habilitations d'accès aux différentes fonctions de mise à jour du portail.	OUI	
	Traçabilité et statistiques	Traçabilité et statistiques : fournir un module permettant de produire toutes les statistiques nécessaires pour l'évaluation, le suivi et l'analyse du comportement des utilisateurs d'une part, et le suivi de toutes les mises à jour effectuées sur le portail.	OUI	
Technologie	MERN/SERN	NON		
	Client Side rendering	NON		
	Pixel perfect design	NON		
Management style	Lean management	OUI		

Référencement du site	Démarche et moyen de référencement	Préciser l'architecture matérielle minimale pour un hébergement dédié	OUI	
	Liste des annuaires et moteurs de recherche	Préciser le ou les moyen(s) de référencement proposé ainsi que la démarche	OUI	
Services	Assistance à la mise en œuvre	Au moins 2 à préciser les noms	OUI	
	Garantie	Garantie de 6 mois à partir de la réception provisoire	OUI	

Annexe 1 : Menu principal

Le portail comprend 2 espaces

Un espace public:

L'accès à cet espace n'est pas soumis à des conditions.

L'espace est dédié au grand public.

Dans cette partie, le portail doit afficher :

- **L'identité du projet**
- **Appel à participation**
- **Présentation du concepts et des SDG**
- **L'actualité et les événements**
- **Une vidéo de promotion**
- **Les projets sur la carte de la Tunisie (carte des projets)**
- **Les success story:**

Un espace privé :

L'accès à cet espace se fait à travers une authentification:

L'espace sera dédié aux porteurs de projet (organisation/ Individus):

Annexe 2 : Menu détaillé

Un espace public:

L'accès à cet espace n'est pas soumis à des conditions.

L'espace est dédié au grand public.

Dans cette partie, le portail doit afficher :

- **L'identité du projet**

Le nom du projet et son logo

Le nom de l'organisation qui adopte le projet et logo

⇒ SDG CAMPS powered by UNDP

- **Présentation du concepts et des SDG :**

Répondre à deux questions:

C'est quoi les SDG ?

C'est quoi les SDG CAMPS ?

- **Appel à participation :**

Pour les organisations :

Une icône "Join as partenaire"

Pour les individus :

Une icône "Join as participant"

- **L'actualité et les événements :**

Un espace pour

Écrire des petits articles sur les événements à venir ou les événements passés.

Annoncer les actualités

- **Une vidéo de promotion :**

Une vidéo qui explique le projet: ses étapes et ses finalités

- **Les projets sur la carte de la Tunisie (carte de projet)**

En passant le curseur sur la gouvernorat :

Le portail doit afficher :

1. Le nombre des projets depuis 2015
2. Le nombre des participants depuis 2015
3. Le nombre des facilitateurs depuis 2015

En cliquant sur la carte , on se retrouve sur une autre page qui affiche :

1. La situation par gouvernorat :
 2. Les problèmes selon les habitants de chaque gouvernorat.
 - ❖ Les idées proposées : (ceci correspond à la page profil projet, elle devrait être une page unique à chaque projet avec une barre de progression, section de participation citoyenne « I want to help », etc.
 1. Leur porteur : son contact / son apport à l'idée
 2. Leur niveau de progression
- Les success story:

Les histoires des participations réussies

Influenceurs : Sur le profil de chaque gouvernorat une section affichera les informations sur l'influenceur actuel et un compte des participants inscrits à travers lui. Le compte se fera via un lien d'invitation unique à chaque influenceur.

En outre les influenceurs sont initialement des membres participants qui sont promus et assignés à un gouvernorat par un administrateur.

Un espace privé :

L'accès à cet espace se fait à travers après l'authentification :

L'espace sera dédié aux porteurs de projet (organisation/ Individus) :

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR¹⁰*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur¹¹)*

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : RFQ/2020/36 :

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Qté	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1	Le portail mis en ligne avec des informations validées (photo, textes, graphiques etc.) par un comité de suivi.	1			
2	Un album photo intégré au portail	1			
3	Formation de trois membres du staff technique sur la gestion et à la mise à jour du portail.	1			
	Prix totaux des biens¹²				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Offre de prix finale, totale et globale				

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

¹⁰ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

¹¹ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

¹² La tarification des biens doit correspondre aux INCOTERMS indiqués dans la RFQ.

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Validité de l'offre de prix			
Garantie de 6 mois à partir de la réception provisoire			
Formation de Trois membres du staff technique sur la gestion et à la mise à jour du portail.			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[fonctions]
[date]

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont

normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de

valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.